

## Comment l'État stimule-t-il l'innovation chez les transformateurs de bois?

### Indicateurs

- Levier financier accordé par le Ministère aux projets soumis au Programme Innovation Bois
- Nombre de projets ayant bénéficié d'avis sectoriels ou d'autres mesures d'accompagnement mises en place par le Ministère
- Taux de satisfaction de la clientèle ayant bénéficié d'un accompagnement du Ministère
- Nombre d'actions mises en place par le Ministère pour la construction bois

### Pourquoi est-ce important?

Le gouvernement du Québec vise à accroître la contribution de l'industrie des produits forestiers à l'économie du Québec et de ses régions. C'est pourquoi, par le biais du Programme Innovation Bois, le Ministère contribue financièrement à la réalisation de projets innovants et encourage la transformation des bois de qualité inférieure. Ces investissements aident à moderniser et à améliorer la productivité de cette industrie afin qu'elle soit mieux outillée dans un contexte compétitif.

### Que mesurons-nous?

Le levier financier se calcule en établissant la différence entre le budget total des projets par rapport aux subventions accordées par le Ministère pour ces mêmes projets. L'action d'accompagnement est comptabilisée, pendant une année financière, lorsqu'une entreprise, un autre ministère ou un organisme a bénéficié d'au moins 14 heures d'accompagnement pour un projet nécessitant l'expertise du Ministère. Le taux de satisfaction est calculé à la suite de la compilation des résultats d'un sondage de satisfaction qui est envoyé annuellement à toute la clientèle ayant bénéficié d'une action d'accompagnement. Enfin, la liste des actions pour soutenir la construction bois provient des rapports annuels du Ministère.

### Résultats

Le calcul du levier financier pour le total des projets, du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2023, révèle que, globalement, pour chaque dollar d'aide financière octroyé par le Programme Innovation Bois aux projets, le promoteur et ses partenaires financiers ont investi 5,5 dollars supplémentaires dans ledit projet.

C'est le secteur des panneaux qui a obtenu le levier financier le plus important : chaque dollar investi par le Programme dans ce secteur a été multiplié par 14,6, toutes sources de financement confondues (figure 1). À l'opposé, l'investissement dans le secteur des pâtes et papiers a présenté le levier financier le plus bas, estimé à 2,5. Pour l'accompagnement des entreprises et organismes, on dénombre 819 actions qui ont été réalisées, au profit de 457 projets. À ce jour, les résultats du sondage de satisfaction de la clientèle sont très positifs (97,8 % en moyenne en 2022). Enfin, le nombre d'actions mises en place pour

la construction bois est rapporté chaque année dans le Rapport annuel de gestion du Ministère, qui est publié sur Internet (tableau 1).

Figure 1. Levier des aides financières accordées par le Ministère dans le cadre du Programme Innovation Bois selon le secteur industriel

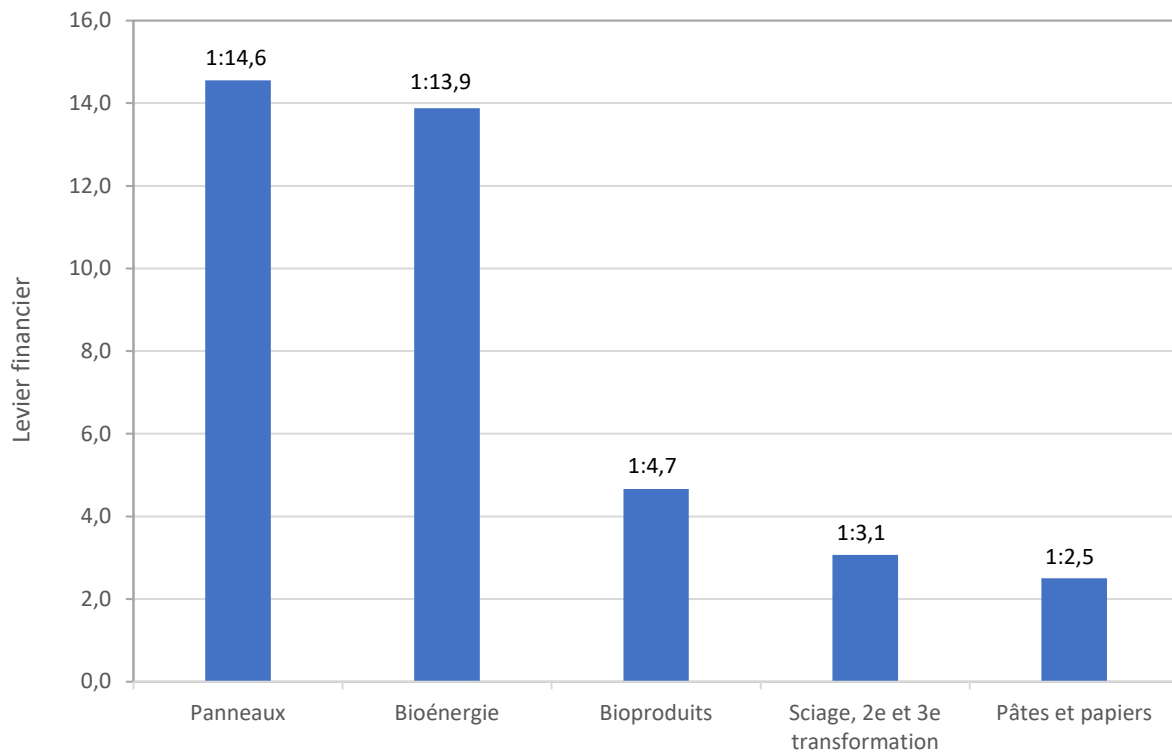


Tableau 1. Nombre d'actions entreprises par le Ministère pour soutenir la construction bois

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>Nombre cumulé d'actions réalisées pour soutenir la construction bois</b>	<b>5</b>	<b>16</b>	<b>27</b>	<b>37</b>	<b>49</b>

Voici quelques exemples d'actions mises en place pour la construction bois :

- La publication du Bilan de la Charte du bois à l'automne 2019;
- La mise en ligne, en mai 2019, de la plateforme Web Gestimat conçue par l'équipe de Cecobois pour l'évaluation comparative des gaz à effet de serre émis par les matériaux de structure de bâtiment;
- La mise en œuvre, en novembre 2019, du Programme de préfabrication en bois : optimisation et automatisation;

- L'annonce de la Politique d'intégration du bois dans la construction en décembre 2020, qui présente les objectifs visant à accroître davantage l'utilisation du bois dans la construction, afin de favoriser le développement durable de toutes les régions du Québec et de réduire l'empreinte carbone des bâtiments ainsi que son Plan de mise en œuvre pour 2021-2026, en février 2022;
- La mise en œuvre du Programme d'innovation en construction bois en septembre 2021.